

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

N° DEL 2025 - 60

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{ER} décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	14	Pour :	14
Présents :	11	Contre :	0
Représentés :	3	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	14		

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Jean-Pierre SOCQUET, Sandrine BIRSAL Adjoints, Pascal BRONDEX, Catherine CABROL, Marie-Laure GAIDDON, Jérémie MARIN (à partir de 19H10), Bertrand MARIN-LAMELLET, Catherine MONGET, Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

EXCUSES : Madame Céline GACHET (pouvoir à Madame Catherine CABROL), Madame Muriel MORAND (pouvoir à Monsieur Pierre SOLLE), Monsieur Gaspard CHATELLARD (pouvoir à Monsieur Stéphane ALLARD).

Madame Marie-Laure GAIDDON a été élue secrétaire de séance.

CONVENTION DE REGROUPEMENT POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE ENTRE LA COMMUNE DE DEMI-QUARTIER ET LE SYANE :

Le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique) est un acteur opérationnel des énergies en Haute-Savoie au service de la transition énergétique et écologique du territoire.

Dans le cadre de sa compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique », le SYANE propose des services, actions et outils mutualisés en faveur de la transition énergétique, tel qu'un service de gestion mutualisé des CEE (certificats d'économie d'énergie).

A cet effet, compte tenu de la complexité technique et administrative du montage des dossiers de CEE, le SYANE propose de gérer et valoriser pour le compte de la commune les dossiers de CEE.

La commune confie au SYANE la charge de :

- Monter administrativement et techniquement les dossiers de demandes
- Faire réaliser des opérations d'inspection, si nécessaire
- Déposer auprès du PNCEE ces dossiers
- Valoriser financièrement les CEE en les vendant sur le marché dédié
- Transférer la valeur des CEE vendus au profil du bénéficiaire.

Une convention est proposée afin de formaliser le partenariat entre la Commune de Demi-Quartier et le SYANE, annexée à la présente délibération.

Il est précisé que les ressources financières reçues par le SYANE grâce à la valorisation des CEE seront reversées au bénéficiaire à l'origine des actions après retenue par le SYANE d'une contribution à la gestion mutualisée du dépôt et de la valorisation des CEE. Cette contribution est retenue par le SYANE sur le produit de la vente avant le reversement du solde au bénéficiaire.

Le Conseil Municipal, son maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre le SYANE et la Commune de Demi-Quartier qui concerne la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie ;

2°) Lui **DONNE** tout pouvoir pour permettre la concrétisation de cette affaire.

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures.
Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 10 décembre 2025.

Le Maire,

Stéphane ALLARD.

Le Secrétaire de séance,

Marie-Laure GAIDDON.

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 11 DEC. 2025

Publié électroniquement le 11 DEC. 2025